



CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR DE LA FFBS

Assemblée Générale ordinaire du 18 mars 2023

Toute candidature peut être adressée par e-mail à candidature@ffbs.fr au plus tard le 17 février 2023 à 23h59 ou par courrier recommandé avec accusé de réception (caché de La Poste daté au plus tard du 17 février 2023) ou dépôt en mains propres contre récépissé (le lundi et le jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 jusqu'au 17 février 2023 inclus) au siège de la Fédération, 41 rue de Fécamp, 75012 PARIS.

Nom : DUBAUT Prénom : Olivier
Date de naissance : 18/11/48 Lieu de naissance : Paris
Tél : 06 83 70 40 21 E-mail : olivierdubaut@wanadoo.fr
Adresse : 85, AV du Général Michel Bizot, 75012 PARIS
N° de Licence : 017767 Licencié(e) à la FFBS depuis : 1965
Club : PUC Ligue : Ile de France

Motivations pour intégrer le Comité Directeur : Contribuer au développement du cricket français

À remplir par les candidat(e)s qui

En vue de l'élection aux postes obligatoires, se prévalent de la catégorie suivante :

Collège France Cricket

Collège Général

Toute candidature doit être obligatoirement accompagnée d'un Curriculum Vitae Sportif

En étant candidat(e) au Comité Directeur de la Fédération, j'atteste sur l'honneur respecter les conditions fixées par les statuts et les règlements fédéraux et ne pas avoir été condamné(e) à une peine qui fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales ou ne pas avoir subi de sanction d'inéligibilité.

Les informations recueillies sur ce formulaire le sont par la Fédération Française de Baseball et Softball (FFBS), association de loi 1901 dont le siège social est situé 41 rue de Fécamp 75012 Paris, France, en sa qualité de responsable de traitement. Elles font l'objet d'un traitement informatique à des fins de gestion :

- de votre candidature au sein du Comité Directeur de la FFBS,
- et, en cas d'élection, de votre mandat (déclarations, communications, invitations aux différentes réunions, etc.).

Conformément à la [notice d'information de la FFBS en matière de protection des données à caractère personnel](https://ffbs.fr/rapid/) (disponible à l'adresse suivante : <https://ffbs.fr/rapid/>). Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter par mail rapid@ffbs.fr ou courrier adressé au siège fédéral avec la mention « RGPD ».

A Paris le 17/02/2023

Signature :

Curriculum Vitae Sportif – Olivier DUBAUT

Joueur au Park CC Hastings (Angleterre) et au Standard AC Meudon


Vice-Président et ancien Président de France Cricket

Ancien membre du bureau exécutif et du comité exécutif de l'European Cricket Council

Ancien administrateur du CNOSF

Vice-Président de la Ligue d'Ile-de-France et Président CD75

Président du PUC Cricket

	COMPTE RENDU Réunion Ordinaire du Bureau Du 06 février 2023	Page : 1
	Rédacteur : SGA	

Par visioconférence, Début de séance programmé : 18h, Quorum (4/5) atteint à 18h00

1. EMARGEMENT

Présents à 18h00 avec droit de vote : Olivier DUBAUT (OD), vice- président ; James Vajoumounien (JV), Secrétaire générale adjoint ; Prethevechand Thiyagarajan (PT), Trésorier ; Asif Zahir (AZ) Trésorier adjoint.

Présents sans droit de vote : Saravanakumar Durairaj (SD), Directeur Sportif ; Sendhilkumar Tambidoure (ST), Directeur Sportif Adjoint.

Absents excusés : Prebou BALANE (président).

1- Renouvellement des primo licences

La plateforme E-Licence étant un nouvel outil, tous les licenciés sont considérés comme étant des « primo licenciés » et exige le paiement de la licence même pour une personne qui a pris une licence cricket entre le 1^{er} septembre 2022 et 30 novembre 2022 via la plateforme de la FFBS.

Pour la saison 2023, France cricket remboursera les licences pour les personnes ayant pris une licence entre le 1^{er} septembre 2022 et 30 novembre 2022 via la plateforme de la FFBS.

Le club doit faire une demande de remboursement (un simple mail avec les informations du licencié et une copie de la licence 2022 et 2023) afin qu'on puisse procéder au remboursement.

2- Validité du certificat médical

La plateforme E-Licence étant un nouvel outil, tous les licenciés sont considérés comme étant des « primo licenciés » et exige un certificat médical de moins d'un an.

Pour la saison 2023, nous avons paramétré la plateforme E-Licence pour accepter la prise des licences avec un certificat médical datant de moins de 3 ans.

3- Désignation du représentant de France cricket - Candidature au CD de la FFBS et commissions PSF

Le vice-président, Olivier DUBAUT représentera France Cricket à la première réunion de la Commission de répartition des fonds prévue le 15 février 2023.

Le vice-président, Olivier DUBAUT candidatera pour le comité directeur de la FFBS.

Le Bureau de France Cricket prend acte et approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 18h40. Publié par le secrétaire général adjoint